

Editorial



Etre élu

demande, me semble t'il, un certain nombre de prédispositions.

D'abord et avant tout aimer l'autre, cela commence par là. Ce souci du bien-être de nos concitoyens doit nous animer en permanence.

Mais il convient de ne pas être seul dans sa commune. Il faut que l'environnement immédiat s'y prête : l'équipe municipale, nos collaborateurs et l'administration en général. C'est un tout qui fait vivre ce merveilleux acte généreux qu'est la République laïque, égalitaire, solidaire et démocratique. Il faut entre ces acteurs un respect mutuel partagé. La République doit être avant tout un grand acte de confiance entre ces partenaires.

Qu'en est-il aujourd'hui ? L'environnement s'est compliqué par une perte de confiance entre ces acteurs. Ce qui entraîne plus de règlements nouveaux, plus d'arrêtés, plus d'obligations, plus de circulaires ... et bien sûr des risques permanents nouveaux.

....Des règles, un code, il en faut. Mais il faut aussi qu'ils puissent être partagés par chacun des acteurs. Il faudrait, aujourd'hui, refonder les relations entre l'Etat et les maires.

A l'occasion du dernier Congrès des Maires, une motion a été votée à l'unanimité, qui proposait de garantir la sécurité juridique du maire, de conforter son autorité pour faciliter l'exercice de ses responsabilités, moins de règlements... Il ne faut jamais oublier ces principes généraux, fondamentaux, transversaux, afin de revenir à l'essentiel, c'est-à-dire à la Commune, base d'une République démocratique et qui est faite de plusieurs acteurs qui ont confiance entre eux.

Jean-Marc PASTOR,
Sénateur du Tarn

Sommaire

Spécial Congrès des Maires et des Elus du Tarn à Brassac



La responsabilité de l'Elu, aujourd'hui et demain

Jean-Marc Pastor : « Les élus sont responsables de tout ce qui se passe sur leur commune. Ce qui nous conduit fréquemment à être confrontés à des interrogations fortes, d'autant plus que dans la société, aujourd'hui, les choses évoluent très vite. Pour nous aider à apprécier notre responsabilité, préciser nos obligations, j'ai demandé à Yvon Goutal, avocat et à Luc Brunet, juriste à l'observatoire des risques de participer à ce débat ».

Yvon Goutal : Deux remarques liminaires : la première, c'est que par construction les avocats parlent des choses qui ne vont pas très bien, «des trains qui déraillent», il faut néanmoins garder à l'esprit que c'est un tableau déformé et que « la majorité des trains arrivent à l'heure » ; la seconde c'est le souci de redonner à la responsa-

bilité pénale sa juste place. Elle fait partie du panorama mais elle ne doit pas obnubiler, les textes ont d'ailleurs peu changé.

Ce qui a changé ce sont vos administrés et souvent vos opposants; le pénal devient une variable, une manière de régler le conflit. Néanmoins, ce risque reste très faible, en tout cas inférieur à celui que l'on assume quand on prend le volant ! Il faut relativiser ce risque en distinguant bien le contentieux de la responsabilité. Il y a de plus en plus de contentieux d'urbanisme, d'agents insatisfaits, dans le cadre de l'intercommunalité ...mais ça c'est pas très grave ! Cela concerne les affaires de la commune et pas les élus à titre personnel. Les contentieux de ce type se sont accrus alors que les affaires pénales sont restées stables et marginales.

Ils ont dit :

Damien Cros, Maire de Brassac :

«Ma fonction de maire m'apporte beaucoup de contraintes, mais aussi comme à vous tous, beaucoup de fierté. On est au contact de nos habitants, on est disponibles, on est interpellés, on est à l'écoute, mais c'est la plus belle fonction de la République !

J'aurais fait quelque chose dans ma vie, j'aurais été Maire, c'est déjà beaucoup. »

Jean-Marc Pastor, Président de l'Association des Maires et Elus du Tarn :

Concernant les Services Publics en milieu rural au niveau de notre association, on ne peut pas être absent de cette réflexion....

L'important sur ce sujet là, c'est que les réflexions des uns et des autres puissent être coordonnées et surtout connues....

Enfin, le problème ce n'est pas seulement d'y réfléchir et de s'interroger, encore faut-il qu'il y ait une volonté politique au plus haut niveau pour faire en sorte que nos interrogations puissent trouver une réponse concrète locale.

Casimir Belda, Vice-Président de l'Association des Maires et Elus du Tarn :

Les réunions se multipliant à l'intérieur de l'association et à l'extérieur, il est de plus en plus difficile d'accorder de son temps aux uns et aux autres et je crains que, s'il n'y a pas bientôt une refonte du statut de l'élu, les élus ne puissent à la fois participer à ces nombreux et nécessaires travaux et faire dans leur commune, leur devoir de proximité, ce qui serait dommageable.

Thierry Carcenac, Président du Conseil Général :

Je crois que nous devons faire attention à séparer le citoyen du client. L'entreprise est une chose, la collectivité, le service public, le service d'intérêt général en est une autre...

Dans une démocratie représentative, on n'est pas toujours sur le forum et il faut faire participer nos concitoyens. Aujourd'hui, on ne prend plus des décisions comme on les prenait autrefois. On a un rôle à remplir, on est là pour entendre le citoyen. Et vous le faites sinon on ne vous ferait plus confiance. Enfin, il faut avoir confiance en l'avenir.

Et puis sachez que l'Assemblée Départementale vous accompagnera.

Et ensuite, au sein des responsabilités, il ne faut pas confondre toutes les responsabilités.

En cas d'accident, un administré vient demander la réparation d'un dommage devant le tribunal administratif, c'est la responsabilité de la commune qui est recherchée, et derrière la commune c'est son assureur. Cela nous renvoie à la notion de risque assurable et à la nécessité de se couvrir.

Concernant le risque pénal personnel, il y a peu de danger, mais ce qui fait que l'on y prête attention c'est la multiplication des confrontations avec la justice, parce que là c'est plus compliqué. Vous allez être obligés de vous expliquer avec la justice, la gendarmerie, la police, avec des gens qui ne sont pas là, dans le cadre d'une enquête, pour être gentils et rassurants. La confrontation est un peu rugueuse et vous n'y êtes pas préparés.

Marchés publics - «Le délit de favoritisme c'est quoi ? c'est de commettre un acte contraire au Code des Marchés Publics et qui permette d'accorder à quelqu'un, un avantage injustifié. Mais au-delà du texte, la détermination de cette infraction est compliquée premièrement, par l'absence de hiérarchie des obligations qui a conduit à une extension par la jurisprudence du champ des irrégularités, et ensuite, par la difficulté de déterminer le juste prix et donc la notion d'avantage injustifié.

Sécurité - En particulier la sécurité vis-à-vis des établissements recevant du public, parce que là on se trouve dans une situation assez absurde, assez incohérente. Le maire détient un pouvoir qui est celui de faire fermer les établissements pour lesquels il y a une non-conformité aux obligations de sécurité; pour cela il est assisté par une commission de spécialistes qui, examinant objectivement la question aboutit assez facilement à la décision qu'il faut fermer, ou qu'en tout cas qu'il faut prendre des mesures lourdes pour rétablir la sécurité du bâtiment.

Le maire se retrouve entre deux feux. Il se bat pour faire survivre l'activité dans le bâtiment en cause, et c'est lui qui se retrouve avec la compétence pour le faire fermer !

Prévention - Dans les relations commune/intercommunalité, il faut être plus transparent dans l'organisation des compétences, car

souvent, on ne sait pas qui doit intervenir.

- De même, dans les relations entre maire et adjoints, il faut clarifier la situation, et les délégations de compétences. Cette exigence est renforcée par la proximité des élections.

- Le maire ne doit pas s'autocensurer, en particulier concernant les dépenses de sécurité aux agents. Tout le monde doit être mis en face de ses responsabilités.

- S'assurer efficacement.

- Et retenir que le mieux est l'ennemi du bien, et qu'il ne faut pas attendre un hypothétique financement pour une action idéale, mais entreprendre toutes les actions possibles à la mesure du budget communal.

Luc Brunet : L'observatoire des risques juridiques des collectivités territoriales réalisé en relation avec l'AMF confirme que statistiquement le risque pénal est très résiduel et la pénalisation des acteurs de la vie publique est à la baisse. Mais on constate que la mise en cause des élus est cyclique, et correspond souvent à une instrumentalisation du juge pénal à des fins politiques.

Pour quelles types d'infraction ? les infractions auxquelles vous êtes le plus exposés sont les manquements à la probité, le délit de favoritisme et prise illégale d'intérêt. Ces délits malheureusement mettent dans le même sac, l'élu malhonnête et l'élu maladroît qui agit en toute bonne foi....

Prévention - Intérêt d'avoir un bon contrat d'assurance. Mais attention à être vigilants sur les clauses des contrats, par exemple à la limitation de la prise en charge des honoraires d'avocat.

Jean-Marc Pastor : Il y a des choses qu'il faut dire aussi. Les juges ne font-ils pas eux-mêmes des erreurs. Comment les juges corrigent-ils leurs erreurs ? Et comment la société sanctionne-t-elle ces manquements ?

Il y a des choses qu'il faut faire changer. On ne peut essayer d'organiser la vie de la société au quotidien, être proche des citoyens et être en permanence soumis à une menace au dessus de sa tête.

C'est pourquoi il y a une forme de «ras le bol» qui s'exprime et que l'on ressent un peu partout. C'est un vrai problème qui est posé.

L'activité des commissions

Commission juridique

1 - Les problèmes liés à la sécurité

Un groupe de travail a été constitué pour tenter de trouver des solutions aux tensions, voire aux divergences nombreuses constatées entre les élus, et les commissions de sécurité.

Le Président Jean-Marc Pastor a évoqué les conditions de forme, inacceptables, de la tenue de ces réunions et précisé les propositions dont les élus de la commission étaient convenus à savoir :

- Lors de la réunion des commissions de sécurité, le Maire ne doit plus être seul, mais il doit être assisté

- Le Maire ne doit plus systématiquement accepter les avis des commissions de sécurité dans la mesure où il ne s'agit que d'un avis technique.

- En cas de litige, les problèmes doivent être évoqués au cas par cas, en fonction des circonstances locales, dans le cadre d'une médiation.

Mr le Préfet a fait les propositions suivantes, pour le groupe de travail des élus :

1-Hiérarchisation de l'exigence de sécurité dans le cadre d'une étude au cas par cas, c'est à dire pas d'application des normes sans tenir lieu des contextes

2-Autant que possible, rechercher une mise en commun des partenaires en amont des commissions de sécurité sur des problématiques reconnues difficiles

3-La « forme » des commissions de sécurité sera réexaminée, afin de mettre les élus dans des conditions normales de présentation de leurs dossiers

4-Transmettre au groupe de travail les critères d'appréciation de l'administration : du SDIS ... sur les dossiers concernés

5-Mettre en place une grille de lecture commune, précisant les critères à partager, principalement pour les établissements recevant du public

6-Elaborer le programme des procédures de sortie, en cas d'avis définitivement défavorable

7-Evaluer les conséquences financières et souvent psychologiques de l'application des normes dans des contextes particuliers

Enfin, le président Jean-Marc Pastor a rappelé cinq points essentiels :

1-le projet doit être considéré

comme un objectif à atteindre,
2-Il faut nécessairement évaluer le risque local de telle manière que les communes puissent exactement, et chacune pour sa part, se situer par rapport à ce risque,

3-Il convient de considérer au sein du groupe de travail les questions relatives à la sécurité de manière globale et non pas uniquement du point de vue des réserves incendie,

4-Il convient de revoir les missions de sécurité qui pèsent sur les élus en liaison avec les intercommunalités, et notamment par rapport à l'exercice des pouvoirs de police du Maire,

5-Il faut se poser la question de savoir comment pourra être mise en place une planification à la fois technique et financière, permettant une lecture globale du projet, le but étant de s'accorder sur un programme.

2 - Le bruit et la gestion des salles communales

Le pôle de compétence bruit du Tarn, rassemblant les services de l'Etat et notre Association a décidé de procéder à l'élaboration d'un guide intitulé « bien utiliser la salle des fêtes » dans le but de permettre aux Maires de concilier cette difficile mission qui est la sienne à savoir : favoriser la vie culturelle tout en préservant la tranquillité publique.

Ce guide permet aux élus de connaître la réglementation applicable en matière de lutte contre le bruit, de maîtriser l'urbanisation aux abords de la salle des fêtes, d'améliorer les performances acoustiques, de limiter les niveaux sonores à l'intérieur.

3- Gestion des certificats d'urbanisme et des permis de construire dans les communes rurales ayant initié l'élaboration d'une carte communale

De manière à prévenir d'éventuelles situations conflictuelles, le Président Pastor a donc souhaité que les élus et les services de l'Etat collaborent encore une fois en vue d'une actualisation de la charte de 2001, et notamment en vue de la réactivation de la cellule de suivi qui avait été mise en place à l'occasion de l'élaboration de la dite charte.

4- Charte de bon voisinage en milieu rural entre les agriculteurs et les nouveaux arrivants à l'initiative des jeunes agriculteurs du Tarn.

Ils ont dit :

François-Xavier Ceccaldi, Préfet du Tarn :

La France c'est une nation qui est un peu désemparée ; arrêtons d'avoir des états d'âme....

J'ai lu que nos concitoyens étaient attachés d'abord au maire ; et tant mieux, parce que c'est là que s'exerce la vraie démocratie de proximité. Ils demandent trois choses au maire, d'être compétent, honnête et courageux...

Quand vous avez un souci, et que vous pensez que vous allez vers une difficulté, une contrainte ou un blocage, venez ! Le dialogue, c'est déjà 70% du chemin fait.

Jacques Cartiaux, Maire de Lasgraisses :

« Désormais, la judiciarisation galopante de la société s'applique aussi aux aléas météorologiques exceptionnels...

Aujourd'hui, tous les scientifiques sont d'accord ; ce que l'on appelle le réchauffement de la planète est une réalité qui pourra se traduire localement par un renforcement de ces phénomènes exceptionnels en corrélation avec des périodes de froid plus intense et des périodes de sécheresse. »

Philippe Folliot, Député :

Les élus ne sont pas à l'abri de ce mouvement de judiciarisation de la société

Frédérique Pujol-Suquet, Maire de Saint Lieux Les Lavaur :

Les compétences exercées sont également trop largement énoncées. On ne sait pas qui fait quoi dans un secteur déterminé.

Une définition précise de l'intérêt communautaire permettrait non seulement de répartir clairement les compétences entre les divers acteurs locaux mais également de soutenir un véritable projet et ainsi transformer les communautés de communes d'opportunité en communautés de communes de projet.

Jean-Claude Madaule, Président de la Chambre d'Agriculture :

Le sujet du foncier est un sujet difficile, compliqué, parfois conflictuel, et donc il faut parfois au cas par cas, regarder comment appliquer ces principes généraux départementaux.

Bernard Hubert, Maire de Réalmont :

Nous sommes tout à fait en bas ; au-dessus, tout le monde a ouvert les parapluies et nous ne pouvons l'ouvrir sur personne.

Les élus en charge de ce dossier, ont proposé aux jeunes agriculteurs un projet de charte amendée qui a fait l'objet d'une signature conjointe au cours de notre Conseil d'Administration du 11 Mai 2006.

Commission politiques territoriales

I- «Pôle énergie»

Il s'agit de mettre à plat des perspectives, dans le domaine de l'énergie, compétence des collectivités ; En particulier, d'étudier la possibilité de création d'une Agence Locale de Maîtrise de l'Energie (A.L.M.E) et éventuellement, la préparation d'un partenariat européen.

II- Commission «Services Publics en milieu rural»

L'objet de cette commission qui s'inscrit dans le cadre de la demande de notre Conseil d'Administration, est de mettre en place un groupe de travail dédié «au diagnostic départemental et attentif aux projets de réorganisation des services publics en milieu rural». Cette commission s'assurera que l'ensemble des contextes locaux seront bien pris en compte. Les élus intéressés par cette démarche doivent contacter l'association. Un projet d'inscription à ce groupe de travail « en ligne » sur le site de l'association est en cours.

Commission communication/ documentation

I. Site internet

- Marchés Publics

La fréquentation de l'espace de publication des offres comprises entre 4.000 et 90.000 euros HT est en constante augmentation

- Fréquentation

En 2006, nous comptons 3000 visiteurs par mois

Le nouveau site est disponible depuis le mois de juin 2006.

2. Logiciel de lecture du cadastre

La mise en œuvre du projet de l'amélioration de lecture du cadastre suscite un vrai enthousiasme. Environ 60 communes et 5 intercommunalités ont répondu favorablement.

Amicale des Anciens Maires du Tarn...

...regroupe les Anciens Maires à la découverte, toujours valorisante, du département. Chaque année, nous comptons une centaine d'adhérents.

Groupe de travail démocratie participative

Intercommunalités et démocratie

Les intercommunalités pèchent toutes par un manque de communication flagrant.

Cette institution nouvelle n'est pas comprise par les citoyens qui ne savent pas à quoi elle peut bien servir. Un réel projet intercommunal sous-tendant son action aurait peut être vocation à éclairer les administrés sur son rôle.

Cela aurait une conséquence directe sur la définition de l'intérêt communautaire qui permettrait, en fonction des domaines d'intervention, d'en appréhender clairement l'acteur : la commune ou l'intercommunalité.

Les Communautés de communes pourraient, relayées par les Pays, tenter des actions afin de maintenir les services publics et les services à la personne dans notre département.

Dans ce cadre, l'Association des maires et des élus du Tarn, a d'ores et déjà initié une réflexion, au sein de cette commission, sur ce sujet. Ces domaines d'action sont essentiels pour les Pays.

Ainsi pourrions-nous mieux, ensemble, Pays du Tarn et Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn mettre en commun nos recherches respectives et tenter d'aboutir à des propositions communes susceptibles d'améliorer sensiblement la vie quotidienne de nos concitoyens.

Le détail des rapports d'activités est accessible sur notre site internet www.maires81.asso.fr

Brèves

89ème Congrès des Maires de France : 21, 22 et 23 novembre 2006

Le thème central du prochain Congrès des Maires de France sera intitulé « Le Maire au cœur de la République : un acteur au quotidien ».

Le Maire se confond historiquement avec la République. Il en est non seulement un symbole fort mais aussi le visage et l'acteur au quotidien, celui qui incarne les principes et les valeurs.

A un moment où le modèle républicain semble menacé, son rôle paraît de plus en plus important pour favoriser l'égalité des chances, fédérer les acteurs de la cohésion sociale, animer et coordonner la prévention de la délinquance. Encore faut-il que l'Etat lui donne les moyens d'agir.

A cette occasion l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn organise un déplacement à Paris du 21 au 24 novembre 2006.

Pour plus de renseignements, contactez Frédéric Martinez au 05 63 60 16 37 ou consultez le site Internet de l'Association.

Formation des élus

La nouvelle saison des formations débutera le 12 octobre prochain, retrouvez ci-dessous les détails concernant les premières séances :

La Législation Funéraire, la Gestion des Cimetières

Le 12 octobre 2006 :

à Saint Pierre de Trivisy (Salle du Foyer)

La Responsabilité des Elus

Le 16 octobre 2006 :

à Briatexte (Salle des Fêtes)

Le 19 octobre 2006 :

à Lescout (Salle Mathieu Estadiou)

Le 23 octobre 2006 :

à Saint Julien Gaulène (Salle Communale)

L'Accueil de la Petite Enfance

Le 6 novembre 2006 :

à Marsal (Salle de la Mairie)

Le 9 novembre 2006 :

à Serviès (Salle Fournials)

Préparer un bilan financier du mandat

Le service Gestion/Finances de l'Association est à la disposition de toutes les communes, et des intercommunalités pour travailler avec elles à la réalisation d'un bilan financier sur l'ensemble du mandat passé.

Pour plus d'informations, contactez Laurence Payrastre au 05 63 60 16 39.

- « L'Elu Tarnais : Bulletin interne de liaison de l'association des maires et des élus locaux du Tarn » -

« Maison des communes » - 188, rue de Jarlard - 81000 Albi

☎ 05 63 60 16 30 - 📠 05 63 60 16 31 - ✉ contact@maires81.asso.fr - ISSN 1639-2566